



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 décembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
22-26 janvier 2018, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Gabon
(2018-2022)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Gabon (2018-2022)	12



I. Considérations générales

1. La population du Gabon se limite à 1,8 million d'habitants répartis sur 268 000 kilomètres carrés¹, dont 85 % de forêts. Le taux d'urbanisation du pays figure parmi les plus élevés d'Afrique (87 %)². Le Gabon se place parmi les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) depuis 1962 grâce à ses exportations d'hydrocarbures, de bois d'œuvre et de manganèse³. Son indice de développement humain a progressé de 0,664 en 2010 à 0,697 en 2015, accédant au 109^e rang mondial (contre 114^e rang auparavant) ; il se classe ainsi parmi les pays à revenu intermédiaire en ce qui concerne le développement humain⁴. Cependant, selon l'enquête auprès des ménages la plus récente (menée en 2005), le taux national de pauvreté se portait à 32,7 % (29,8 % pour les zones urbaines et 44,6 % pour les zones rurales)⁵. En outre, au Gabon, la pauvreté multidimensionnelle est estimée à 4,4 %⁶, en raison de carences graves en matière de conditions de santé et de vie. Le coefficient de Gini du pays révèle des taux d'inégalités élevés (0,437)⁷. La lutte contre la pauvreté et ses effets particulièrement néfastes sur les zones rurales, faibles en ressources, ou autres régions marginales du pays constitue une force motrice du présent descriptif de programme de pays.

2. De nettes disparités subsistent entre les régions côtières fortement urbanisées (Estuaire et Ogooué-Maritime), celles qui hébergent des activités extractives (Haut-Ogooué) et les provinces moins densément peuplées d'Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Nyanga et Ngounié, où l'accès aux ressources et aux services est limité. Dans les zones urbaines, 95,1 % des ménages ont accès à l'eau potable contre 46,2 % dans les zones rurales (42,2 % des ménages en milieu rural se procurent l'eau directement dans les rivières)⁸. L'électricité est distribuée à 86,4 % de l'ensemble des ménages, mais à seulement 37,4 % des foyers en milieu rural⁹.

3. La fracture entre les villes et les campagnes est caractérisée par d'importantes disparités entre les sexes. À l'échelle nationale, 74,8 % des ménages cuisinent au gaz, mais seulement 27,6 % des familles rurales et 18,1 % des familles dirigées par une femme font de même. Les données ventilées par sexe révèlent que les ménages dirigés par une femme souffrent d'un accès limité à certains produits de base et services. Par exemple, en zone rurale, 51,8 % des foyers dirigés par une femme disposent d'un sol en terre battue (contre 41,6 % lorsqu'un homme est à la tête du ménage), ce qui nuit aux conditions d'hygiène et produit des taux de morbidité élevés¹⁰.

4. Malgré des avancées en matière d'affiliation à l'assurance maladie (de 200 000 affiliations en 2009 à 1 200 000 en 2016)¹¹, la prestation de services de soins de santé reste toujours une mission ardue pour les pouvoirs publics gabonais. La prise en charge insuffisante des maladies non contagieuses, comme l'hypertension, le diabète

¹ Recensement général de la population et du logement 2013 du Gabon.

² Banque mondiale, Gabon, Vue d'ensemble, avril 2017.

³ Consultation en ligne : <https://donnees.banquemondiale.org/?locations=XT-GA>. Le revenu national brut par habitant du Gabon se portait à 340 dollars des États-Unis en 1962, montant supérieur à la moyenne des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) (160,42 dollars des États-Unis) pour la même année.

⁴ PNUD, Rapport sur le développement humain, 2016.

⁵ Rapport de la Banque mondiale n° 36490 – Gabon, Diagnostique de la pauvreté, 15 juin 2006.

⁶ Ibid.

⁷ Banque mondiale, 2005.

⁸ Recensement général de la population et du logement 2013 du Gabon.

⁹ Ibid.

¹⁰ Recensement général de la population et du logement 2013 du Gabon et Bilan commun de pays des Nations Unies (BCP) pour 2017.

¹¹ Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale.

et le cancer, conduit à un nombre de malades disproportionné parmi les habitants de l'intérieur du pays¹². Le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) sont répandus dans toutes les provinces. Les personnes vivant avec le VIH/sida sont encore victimes de discrimination et de stigmatisation. Elles éprouvent en outre des difficultés pour accéder aux médicaments antirétroviraux.

5. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est élevé au Gabon, dépassant les 80 % au cours des dernières années, et la parité des sexes est atteinte. En revanche, dans les zones rurales, le taux de scolarisation est inférieur et deux fois plus de filles que de garçons abandonnent le lycée. Le faible taux d'achèvement des études secondaires chez les filles s'explique notamment par les grossesses précoces et le mariage. Les mères adolescentes (de 12 à 19 ans) représentent 14 % de la population du Gabon, proportion qui est deux à trois fois supérieure dans certaines zones rurales (25,5 % dans la province de Ngounié et 34,9 % dans celle de Woleu-Ntem)¹³. L'accès à l'éducation et aux services de santé est limité pour les enfants handicapés. Si Libreville dispose de deux écoles adaptées à ce public, le nombre de jeunes handicapés vivant dans des provinces éloignées dépasse la moyenne nationale.

6. Le taux de chômage est supérieur chez les femmes, les jeunes et les personnes vivant en milieu rural par rapport au reste de la population. Le recensement de 2013 révèle que, à cette date, le chômage s'élevait à 16,5 % (22,1 % chez les femmes contre 13,1 % chez les hommes)¹⁴. La population active est majoritairement masculine (70,4 %, contre 45,5 % chez les femmes). La région d'Ogooué-Ivindo souffre du taux de chômage le plus élevé (30 %) tandis que celle de Woleu-Ntem est la moins touchée (12 %). Chez les jeunes de 16 à 25 ans, le taux de chômage dépasse la moyenne nationale et atteint de 25 % à 42 %, selon la province. Cinquante-huit pour cent des femmes de 15 à 49 ans ont un emploi et perçoivent un salaire, contre 94 % chez les hommes¹⁵. Seulement 24,8 % de la population nationale (25,7 % des hommes et 23,8 % des femmes) ont suivi une formation professionnelle, mais dans les zones rurales, cette proportion chute à 13,3 % (18,9 % des hommes et 7,4 % des femmes)¹⁶. Les inégalités d'accès à l'emploi résultent notamment de compétences ou de qualifications insuffisantes, de la stigmatisation de certains groupes et de discriminations¹⁷.

7. Le Gabon peine à équilibrer ses besoins économiques et démographiques en vue du développement, ainsi qu'à préserver un environnement riche en ressources. Les pouvoirs publics ont pris des mesures destinées à protéger une part substantielle du territoire national ; le régime juridique en vigueur inclut une loi sur le développement durable et l'environnement. Pourtant des difficultés subsistent. Au cours des dernières années, les tentatives de promotion d'une agriculture intensive, considérée comme un secteur essentiel pour stimuler la croissance de l'emploi, se sont heurtées à des pressions de la part de groupes souhaitant freiner la destruction des forêts pluviales étant donné ses conséquences pour le pays et la planète. Cette situation est problématique, puisque le secteur agricole emploie plus de 60 % de la population rurale. Il est essentiel de garantir des chaînes d'approvisionnement durables afin de proposer des emplois et des services dans les zones rurales tout en protégeant

¹² Recensement général de la population et du logement 2013 du Gabon.

¹³ Ibid.

¹⁴ Direction générale de la statistique du Gabon, Recensement général de la population et du logement 2013.

¹⁵ Enquête démographique et de santé, 2012.

¹⁶ Résultats généraux du recensement général de la population et du logement 2013 du Gabon.

¹⁷ Recensement de la population 2013 et enquête sur l'emploi de la Direction générale de la statistique du Gabon

l'environnement. La diversification économique est un autre facteur déterminant, notamment dans les espaces riches en ressources naturelles où l'économie est dominée par un seul secteur d'activité.

8. Le Gabon fait face à des risques de catastrophes en raison des changements climatiques. Le Conseil national climat a signalé les moyens d'action limités des pouvoirs publics (autant à l'échelle nationale que locale) pour mener des évaluations préventives des impacts sur l'environnement ou pour formuler des stratégies et des plans d'action pour l'adaptation à l'évolution du climat. Les deuxième et troisième communications nationales sur les changements climatiques¹⁸ attiraient l'attention sur des vulnérabilités liées aux risques d'inondations, d'érosion du littoral, de salinisation des eaux, de diminution des ressources biologiques et d'autres risques pour la faune naturelle – tous ces problèmes entraînant des menaces pour les communautés locales¹⁹. La réduction de la vulnérabilité des communautés locales et des écosystèmes fragiles est nécessaire au même titre que les initiatives pour l'amélioration des moyens de subsistance et le renforcement des capacités.

9. Différents aspects des inégalités et de la pauvreté perdurent au Gabon en raison des faibles capacités des pouvoirs publics locaux à fournir des services de base de qualité profitant à tous, notamment en milieu rural. L'urbanisation rapide a entraîné la concentration des ressources affectées au développement dans les villes. En conséquence, le coût par habitant des activités de développement a augmenté dans les zones peu peuplées. Les faiblesses des infrastructures augmentent les difficultés d'accès aux services. En outre, les fonctionnaires (comme bien d'autres membres de la population) ont ressenti un appel d'air les incitant à s'installer dans les quatre plus grandes villes du pays. Il est donc d'autant plus difficile d'attirer durablement des personnes qualifiées dans les zones rurales²⁰.

10. Les inégalités et la pauvreté sont exacerbées par la faible efficacité des institutions de gouvernance. L'indice Mo Ibrahim de 2016 classe le Gabon au 32^e rang sur 54 pays d'Afrique en matière de gouvernance mondiale, avec un score de 48,8 (légèrement inférieur à la moyenne). Les causes profondes des problèmes de gouvernance sont multiples. Il peut notamment s'agir du manque de transparence, de difficultés de suivi et d'évaluation des politiques publiques, de faiblesses des mécanismes de suivi citoyens et de la culture de la démocratie, et de l'insuffisance des capacités institutionnelles permettant de produire des données fiables²¹. À l'échelle locale, des carences ont été décelées à toutes les étapes du cycle de planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation. Les ressources prévues à l'échelle nationale sont versées trop tard ou s'avèrent insuffisantes, tandis que celles qui sont budgétisées à l'échelon provincial sont centralisées ou leurs moyens d'action sont réduits. En matière de gouvernance économique, le rapport *Doing Business* 2016 de la Banque mondiale mettait en évidence des difficultés liées aux activités commerciales au Gabon, classé au 162^e rang sur 189 pays évalués.

11. Les difficultés institutionnelles sont avivées par la récente contraction de l'économie. La chute du prix des hydrocarbures sur les marchés internationaux a limité la capacité des pouvoirs publics à mener leur programme d'investissement. Les investissements publics sont passés de 6,7 % du produit intérieur brut (PIB) en 2014

¹⁸ Deuxième et troisième « communications nationales » du Gabon sur les changements climatiques.

¹⁹ Ministère gabonais de l'économie forestière, des eaux et de la pêche, chargé de l'environnement et de la protection de la nature, 2005. Consulter : <http://unfccc.int/resource/docs/natc/gabnc1.pdf>.

²⁰ BCP 2017.

²¹ BCP 2017, rapport Mo Ibrahim 2016 et Rapport sur la performance de la gestion des finances publiques du Gabon, 2016 (PEFA), Département des finances publiques et Fonds monétaire international (FMI).

à 4,9 % en 2016²². Le taux de croissance du PIB réel s'est écroulé de 7,1 % en 2011²³ à 2,1 % en 2016 et un recul jusqu'à 1,1 % est prévu pour 2017²⁴. La réduction de la marge de manœuvre financière a suscité des grèves et attisé des tensions dans les secteurs de l'éducation et de la finance. Dans le même temps, le Gabon doit surmonter les répercussions de la crise politique consécutive aux élections contestées de 2016. En réponse, les pouvoirs publics ont ouvert un dialogue national en mai 2017. Les élections législatives prévues pour juillet 2017 ont été reportées à 2018.

12. Pour faire face à ces difficultés de développement, les pouvoirs publics ont mis en place le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) 2011-2025 et son sous-programme en faveur de l'égalité des chances pour la période 2016-2020. Ces initiatives montrent l'engagement des autorités en faveur d'une prospérité profitant à tous, correspondant bien aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les pouvoirs publics ont entrepris un processus d'intégration des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 à la deuxième phase du PSGE. Ce dernier se concentre sur l'émergence économique du Gabon d'ici à 2025, ainsi que sur l'accélération et la diversification économique, la réduction de la pauvreté et des inégalités sociétales, le développement des infrastructures et la gestion durable des ressources pour les générations futures.

13. De solides politiques pour le développement et des cadres de planification sont déjà en place à l'échelle nationale. Cependant, leur utilisation pour une meilleure cohérence lors de la formulation des politiques reste une gageure, notamment en ce qui concerne l'intégration des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 au PSGE. La planification et l'exécution des programmes devront s'appuyer sur des liens plus étroits entre les échelles nationale et locale. De plus, des orientations de haut niveau sur la diversification économique et les services sociaux seront nécessaires.

14. Au cours des dernières années, le PNUD a concentré son aide à l'échelle locale et au renforcement des capacités des institutions. L'évaluation 2017 du programme phare mené par le PNUD en collaboration avec les autorités du Gabon, Appui aux réseaux territoriaux pour la gouvernance locale et le développement (ART GOLD), a mis en évidence la contribution positive apportée à l'amélioration des infrastructures et des services sociaux de base dans les zones ciblées. Ce programme a aidé les pouvoirs publics à répondre rapidement aux besoins locaux en fournissant des salles de classe et des dispensaires et en approvisionnant les populations en eau potable. Les projets soutenus par le PNUD ont bénéficié à plus de 5 000 personnes (dont 60 % de femmes et 10 % d'enfants) et 1 536 personnes (dont 42 % de femmes) ont profité directement d'interventions du PNUD concernant les moyens de subsistance. Plus de 700 personnes ont vu leur accès aux services énergétiques amélioré.

15. L'évaluation du programme ART GOLD faisait état de réussites substantielles en matière de renforcement des capacités des élus locaux et d'autres parties prenantes. Trente et un plans de développement local ont été réalisés dans cinq provinces (sur un total de neuf). Les pouvoirs publics ont ensuite demandé au PNUD d'étendre ce programme à l'ensemble du pays, notamment aux zones périurbaines et aux localités reculées. La principale difficulté consiste à répondre de façon efficace et stratégique à cette priorité malgré les contraintes budgétaires.

²² Le Gabon a demandé un accord élargi dans le cadre du mécanisme élargi de crédit, Rapport des services du FMI sur les économies nationales, n° 17/205, juillet 2017.

²³ Consultation du Conseil d'administration du FMI, février 2016.

²⁴ Ministère de l'économie : Rapport économique, social et financier accompagnant le projet de loi de finances 2017.

16. L'évaluation des résultats des activités de développement souligne la participation du PNUD à la préparation de documents d'orientation dans le domaine de la gouvernance environnementale, de la politique de décentralisation, de la lutte contre le VIH/sida et de l'égalité des sexes. Parmi les autres éléments positifs remarquables, le PNUD jouit d'une excellente réputation et d'avantages comparatifs notables, grâce à son expertise avérée en matière de gouvernance, d'environnement et de lutte contre la pauvreté. Cela a permis au bureau de pays de recueillir des fonds destinés aux programmes auprès de divers partenaires²⁵. L'une des principales recommandations invitait le PNUD à renouveler la collaboration avec les partenaires et les pouvoirs publics afin d'obtenir des financements pour les programmes voués à l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques, et à consacrer les fonds publics au renforcement des capacités nationales (grâce au cofinancement par le Gouvernement).

17. Le présent programme de pays s'appuie sur les résultats et le retour d'expérience du programme précédent et continue de généraliser son soutien à l'échelle locale afin d'assurer des services profitant à tous les membres de la population. Ce programme de pays aidera les pouvoirs publics à faire face à un contexte en constante évolution en collaborant avec des partenaires au plan étatique afin de rationaliser les capacités nationales et locales.

II. Priorités du programme et partenariats

18. Le cadre logique suppose de renforcer la planification participative locale et provinciale, la gestion des ressources budgétaires et les capacités d'exécution. Ainsi, les membres de toutes les catégories de la population jouiront d'un accès équitable à des services sociaux de base, à des moyens de subsistance durables et à la création d'emplois, ainsi qu'à une utilisation durable des ressources naturelles. Toutes ces démarches sont susceptibles de contribuer à éradiquer la pauvreté multidimensionnelle dans les régions rurales et périphériques du Gabon.

19. La stratégie du PNUD aidera les pouvoirs publics gabonais à interpréter les priorités nationales de développement pour les concrétiser efficacement à l'échelle locale et à celle de la communauté. Il est considéré qu'un programme fonctionnant à la fois sur le plan national et local (en associant l'appui aux politiques nationales à la gouvernance et au renforcement des capacités locales) constituera un instrument idéal pour faire face aux enjeux interdépendants de l'inclusion, de la diversification économique, de la prestation de services, de l'amélioration des moyens de subsistance et de la protection de l'environnement et l'atténuation des changements climatiques, pour contribuer à l'émergence d'un Gabon prospère. L'amélioration des capacités et de l'efficacité des politiques, de la planification et des programmes à l'échelle locale (notamment dans les zones rurales) mènera à des services ouverts à tous et à l'égalité des chances. Les niveaux de développement sont inégaux selon les endroits du pays. Le PNUD se consacrera donc en particulier à l'exécution des programmes dans les provinces sans littoral et celles dont les ressources minières sont limitées, sans toutefois réduire les services offerts dans l'ensemble des neuf provinces.

20. Les pouvoirs publics constitueront le principal partenaire pour les questions de fond et les aspects techniques et financiers, à la différence d'un simple modèle de participation du Gouvernement aux coûts. En tant que pays à revenu intermédiaire, le Gabon dispose de peu de partenaires donateurs « traditionnels » ; la portée du programme dépend donc des pouvoirs publics, qui devront continuer à accorder la priorité au développement local et allouer des ressources à la réalisation des objectifs

²⁵ Évaluation des résultats des activités de développement du Gabon, décembre 2016.

du programme de pays. La faculté du PNUD à mobiliser des sources « non traditionnelles », notamment des fonds verticaux, le secteur privé, des partenaires émergents et la coopération Sud-Sud constitue également un facteur déterminant. Les efforts de renforcement des capacités locales s'appuieront sur le partage d'outils et d'expériences entre les provinces, ainsi qu'entre partenaires des pays du Sud.

21. Le PNUD exploitera les bonnes pratiques en matière de développement local employées en Afrique, comme dans le cadre du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) au Sénégal et au Togo, également mis en œuvre dans certaines régions d'Asie et d'Amérique latine. Les opérations de planification, de budgétisation, d'exécution, de suivi et d'évaluation sont au cœur de l'appui au renforcement des capacités du PNUD. Les autorités locales recevront un soutien technique pour la préparation de chaque plan de développement local afin de garantir une parfaite conformité avec le PSGE et avec les exigences du fonds provincial mis en place par les pouvoirs publics. Elles bénéficieront en outre de l'échange d'informations avec leurs homologues d'autres pays, comme le Togo et le Sénégal.

22. Lorsque cela est possible, le programme se consacrera à la problématique hommes-femmes à l'échelle locale, et particulièrement à la formation professionnelle des femmes. Le PNUD nouera des partenariats avec les réseaux, les associations locales et les coopératives de femmes déjà établis. Cette approche garantira aux femmes un rôle déterminant dans l'élaboration des plans de développement local et la gestion des activités qui en émanent.

23. Bien que le programme ne se consacre qu'à une seule réalisation énoncée dans le PNUAD, il regroupe cinq composantes : i) des capacités techniques et budgétaires renforcées pour les institutions nationales et locales participant à la planification du développement ; ii) une gouvernance nationale et locale efficace permettant l'exécution des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 tant à l'échelle nationale que locale ; iii) la prestation accrue de services sociaux de base ; iv) le soutien de chaînes d'approvisionnement en faveur de l'emploi ; et v) la durabilité du processus de développement et la capacité renforcée des pouvoirs publics à s'adapter aux risques des changements climatiques. Le programme repose sur deux piliers transversaux : le renforcement de capacités institutionnelles pour les processus de planification et l'appui à une croissance durable profitant à tous. Le programme du Gabon est ainsi conforme aux domaines prioritaires du PSGE que sont la gouvernance, le développement durable et les programmes « Gabon vert » et « Gabon des services ».

Pilier I : Des capacités nationales et locales renforcées pour la planification et la prise en compte des objectifs de développement durable

24. Le PNUD pilotera les activités en vue du respect des objectifs de développement durable grâce à une stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques (MAPS). En complément de cette démarche de rationalisation de haut niveau, le PNUD facilitera l'établissement de liens essentiels entre la planification des politiques nationales et locales et leurs processus d'exécution. Il s'agit de renforcer l'appui des politiques en cours aux objectifs de développement durable et de créer un socle sur lequel construire des politiques et des programmes locaux durables et profitant à tous. Pour ce faire, les capacités des institutions publiques nationales engagées dans le processus d'élaboration des politiques devront être améliorées afin de mieux concevoir et exécuter les plans de développement ; des partenariats devront également être noués pour une mise en application efficace du

programme 2030 et de l'Agenda 2063. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le soutien apporté renforcera les moyens nationaux en matière de statistique afin de mesurer les avancées vers les niveaux cibles et les indicateurs des objectifs de développement durable. Une assistance spécialisée est en outre nécessaire aux pouvoirs publics afin d'élaborer le rapport sur les objectifs de développement durable du Gabon. Le PNUD fournira un soutien technique pour le recueil et l'analyse des données, notamment pour les ventiler par sexe. Les initiatives de développement local seront consacrées aux objectifs de développement durable 1 à 10, ainsi que 13, 15 et 16.

25. Le PNUD apportera son aide pour la planification stratégique, la formulation de politiques, le ciblage des bénéficiaires, la conception des programmes, ainsi que le suivi et l'évaluation pour le Ministère de l'économie, le Ministère de l'environnement, le Conseil national climat, les tout nouveaux organes que sont l'Autorité du développement durable et le Conseil national du développement durable, et enfin les ministères sectoriels pertinents et les autorités locales. Les capacités renforcées des institutions nationales et locales conduiront à une meilleure élaboration des plans de développement local et à une exécution plus efficace, et elles assureront une meilleure gestion des ressources publiques et des services décentralisés profitant à tous. Étant donné la rareté des ressources humaines qualifiées, le PNUD établira des groupes mixtes de planification et de mise en œuvre dans l'ensemble des ministères concernés à l'échelle locale ou provinciale. Cela impliquera de négocier un partenariat spécial avec le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

26. En coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à Libreville, le PNUD intensifiera son soutien technique à la préparation du rapport régional sur les progrès en direction des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Le PNUD renforcera son partenariat avec l'Union européenne, le principal bailleur de fonds de la CEEAC, afin de répondre aux exigences régionales. À l'échelon local, les parties prenantes seront sensibilisées aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063, et leurs moyens seront renforcés pour plus d'efficacité lors des phases d'intégration, d'exécution et de rédaction des comptes rendus.

Pilier II : Une croissance durable profitant à tous

27. Le processus local de planification du développement dirigé par les pouvoirs publics contribue à des interventions détaillées à l'échelon local. Celles-ci aideront à concentrer les ressources et les interventions en faveur des populations et des provinces les plus vulnérables et les plus exclues. Le PNUD organisera des concertations avec les autorités locales (par exemple, les maires, fonctionnaires provinciaux, etc.) sur les sujets susceptibles de porter atteinte à la qualité de vie des membres de la communauté, sur la façon d'améliorer les processus participatifs de planification afin de les ouvrir à tous et de les adapter à la recherche de solutions au chômage ou aux inégalités d'accès aux services. En tout dernier lieu, l'orientation du programme sera déterminée par les bénéficiaires et les autorités locales (et s'appuiera sur l'expérience d'ART GOLD). Cependant, les efforts devront vraisemblablement porter sur l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'éducation, aux services de santé, à l'énergie et aux infrastructures fondamentales dans les zones rurales et périurbaines.

28. Le PNUD encouragera l'accès des populations défavorisées à des moyens de subsistance durables, notamment pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH/sida. Cette composante du programme stimulera la création de chaînes d'approvisionnement en analysant les

perspectives commerciales, en formant des groupes cibles et, selon les besoins, en fournissant outils et équipements. L'appui du PNUD aux chaînes d'approvisionnement se concentrera sur les zones rurales et traitera les causes profondes du chômage, comme l'insuffisance de formation ou la discrimination.

29. Le PNUD collaborera avec les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies – le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) – sur les aspects relatifs aux services sociaux ; il mènera des activités complémentaires conjointement avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement pour remédier au chômage des jeunes et aux problèmes des services sociaux. En ce qui concerne les prestations de service, le PNUD exploitera son expertise et ses pratiques exemplaires en matière de planification, d'intégration des objectifs de développement durable, de gestion de projets et de gestion des fonds. D'autres organismes des Nations Unies contribueront au renforcement des dimensions techniques et de la qualité des secteurs pertinents.

30. Pour assurer une gestion durable des ressources, il est essentiel de stimuler une croissance durable, de renforcer les capacités des institutions nationales et des communautés locales. Cela exige la préservation, le partage et l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, et l'élaboration d'un plan d'urgence en cas de catastrophe naturelle pour réduire la vulnérabilité des communautés et augmenter la résilience aux chocs. Le PNUD contribuera à formuler des solutions pratiques à des problèmes spécifiques et locaux menaçant l'environnement et le climat, tout en poursuivant le travail de sensibilisation des communautés aux principes du développement durable, notamment lorsqu'elles sont situées à proximité de parcs et de réserves.

31. La réduction des risques de catastrophe est essentielle dans les zones périurbaines et rurales menacées par des inondations et des glissements de terrain (liés aux changements climatiques). Les zones littorales présentant le risque le plus élevé (800 km de côtes) nécessitent une analyse poussée permettant de déployer des plans d'adaptation aux changements climatiques. C'est dans ce but que le PNUD a été approché par les pouvoirs publics gabonais pour épauler l'élaboration d'un plan national d'adaptation aux changements climatiques proposé au Fonds vert pour le climat. Le Ministère de l'économie est l'un des partenaires principaux pour la rédaction de ce plan. Les consultations du PNUD auprès des autorités gabonaises ont commencé. Elles bénéficient de l'appui des centres régionaux d'Addis-Abeba et de Bangkok. Les pouvoirs publics prévoient de soumettre une proposition au Fonds vert pour le climat début 2018.

III. Administration du programme et gestion des risques

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Ce programme est issu d'un processus consultatif mené auprès des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes nationales.

33. Le programme sera exécuté sur le plan national. Il repose sur l'association de diverses modalités de réalisation. Une Modalité de réalisation directe peut être envisagée ou maintenue pour les programmes en cours ou approuvés. Conformément

à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, les dépenses définies et classifiées au titre de l'efficacité du programme et du développement seront imputées aux projets concernés. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) sera appliquée en coordination avec les autres organisations des Nations Unies chargées de gérer les risques financiers. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD mènera une macroévaluation du système de gestion des finances publiques, ainsi qu'une microévaluation des pouvoirs publics et des organisations de la société civile concernés afin de déceler les risques potentiels liés à la gestion des ressources publiques. Le PNUD contribuera à évaluer les capacités des partenaires de réalisation dans le cadre de la politique HACT. Tout au long du processus, le PNUD encouragera l'utilisation d'autres instruments partagés et harmonisés pour l'exécution et la programmation, comme le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les Stratégies relatives aux modalités de fonctionnement.

34. Les éléments suivants peuvent induire des risques substantiels pour le programme : a) l'environnement politique, dans l'éventualité où les réalisations du récent « dialogue national » ne résoudraient pas les problèmes sous-jacents qui menacent la cohésion sociale, b) une participation des pouvoirs publics aux coûts inférieure aux prévisions et c) la capacité du PNUD et de ses partenaires nationaux à concrétiser les initiatives. Ces risques pourraient porter préjudice aux activités du PNUD au Gabon. Un dialogue volontariste est essentiel pour s'assurer que tous les projets, notamment ceux qui concernent le développement local et celui des communautés, sont élaborés sur des bases solides.

35. Pour maîtriser les risques liés à l'environnement politique, le PNUD établira un plan d'urgence et encouragera les processus nationaux de dialogue et les réformes lorsqu'ils sont réalisables et conformes au mandat du PNUD. Le développement local fournira un angle d'attaque pour améliorer la cohésion sociale et l'inclusion à cette échelle. Le PNUD a consulté les pouvoirs publics gabonais et les parties prenantes nationales quant à l'élaboration du présent descriptif de programme de pays afin de minimiser les risques liés à l'engagement des autorités, notamment en matière de contributions budgétaires. Le Gouvernement a sollicité l'aide du PNUD pour la conception du plan avant de le soumettre au Fonds vert pour le climat. Le PNUD mettra cette demande à profit pour réactiver des partenariats qui avaient été suspendus auprès d'autres donateurs verticaux, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). De nouveaux partenariats seront également envisagés avec des organismes de développement et le secteur privé (qui englobe les sociétés pétrolières ainsi que de nouveaux acteurs contribuant à la croissance du secteur privé comme les sociétés de télécommunications et de l'agro-industrie). Au cours de la phase d'exécution, le PNUD encouragera l'engagement des parties prenantes et l'appropriation conjointe du descriptif de programme de pays grâce à des examens périodiques sur le plan des réalisations et des discussions régulières sur le plan technique. Ces démarches permettront d'intégrer les enseignements tirés et d'ajuster les objectifs à mi-parcours en tenant compte des priorités nationales.

36. De plus, les normes sociales et environnementales du PNUD seront appliquées à l'ensemble des programmes afin d'assurer une évaluation et une gestion efficaces des risques (par exemple, changements climatiques, catastrophes, égalité des sexes, biodiversité et participation constructive de tous). Le mécanisme de responsabilité du PNUD fournit un outil permettant aux responsables de recueillir les plaintes des bénéficiaires du programme et d'y répondre. Cela permet de cerner les problèmes et d'y remédier activement.

IV. Suivi et évaluation

37. Les résultats et l'optimisation des coûts constituent des aspects notables de l'appui du PNUD aux pouvoirs publics. Le PNUD investira dans de solides moyens de suivi et d'évaluation de ce programme, ce qui implique de mettre les indicateurs du programme du Gabon en adéquation avec le PSGE et les objectifs de développement durable.

38. En collaboration avec ses partenaires (monde universitaire compris), le PNUD stimulera le renforcement des capacités pour le recueil de données, le suivi et l'évaluation, et enfin la recherche. Le PNUD travaillera aux côtés de la Direction générale des statistiques sur la production et la diffusion régulière de données actualisées et ventilées par sexe correspondant aux objectifs de développement durable. En outre, le PNUD développera un plan intégré de suivi et d'évaluation pour le programme afin de garantir une analyse méticuleuse des avancées et des réussites en direction des réalisations de développement.

39. Le Cadre de résultats et d'allocation de ressources du Plan stratégique du PNUD servira de référence pour la définition d'indicateurs de réalisations et de produits du programme. Les indicateurs de l'exécution des produits du Cadre de résultats et d'allocation de ressources seront révisés, le cas échéant, afin de correspondre aux indicateurs actualisés du nouveau Plan stratégique. Le PNUD étudiera des modalités de coopération triangulaire ou Sud-Sud (avec notamment la CEEAC et les pays d'Afrique de l'Ouest ayant appliqué l'approche du PUDC avec succès), afin d'établir un système de données fiable sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. Le bureau de pays élaborera des indicateurs indirects lorsque le suivi ne peut être effectué ou lorsque les données concernant les indicateurs de réalisations et de produits ne sont pas disponibles.

40. Le PNUD s'assurera que des données ventilées par sexe sont prises en compte pour les phases de formulation, d'exécution et de suivi du programme. Un appui sera fourni aux institutions nationales pour l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans les statistiques nationales.

41. Un examen annuel du programme sera organisé avec les pouvoirs publics et les différents partenaires. Des comités de programme seront définis pour réunir des institutions nationales, des représentants de la société civile, du secteur privé, ainsi que les partenaires de développement. Des vérifications conformes au système d'assurance qualité du programme seront effectuées avant les phases de planification locale et les comités d'évaluation ou les comités de programme, selon le cas. Les mesures faisant suite au contrôle de la qualité feront l'objet d'un suivi au fil de leur application.

42. Dans le cadre d'une démarche d'efficacité de la coopération pour le développement, des missions conjointes et des visites destinées à analyser les activités et les résultats sur le terrain seront organisées périodiquement avec les pouvoirs publics, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, les représentants du secteur privé et les communautés locales.

43. Au moins 5 % du budget du programme seront consacrés aux activités de suivi et d'évaluation. Le programme renforcera les moyens de suivi et de recueil de données des partenaires chargés de son exécution et des autres parties prenantes.

44. Dans le cadre du plan d'évaluation, le PNUD mènera une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale (en se fondant sur les critères du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques) portant sur les réalisations du programme six mois avant son terme. Le personnel du bureau de pays échangera avec d'autres bureaux de pays travaillant sur des programmes comparables pour obtenir leur appui et partagera ses expériences avec eux.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Gabon (2018-2022)

Priorité ou objectif du pays : Prospérité partagée (PSGE)

Réalisation énoncée dans le PNUAD : D'ici à 2022, la qualité de la budgétisation du secteur des services sociaux est nettement améliorée et la population, notamment les personnes les plus vulnérables, ont davantage eu recours à des services sociaux fondamentaux de qualité.

Réalisation correspondante du plan stratégique (2014-2017) : 1) La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
Indicateur : indice Mo Ibrahim sur les perspectives économiques durables Niveau de référence : 40,7 Niveau cible : 50	Source des données : rapport Mo Ibrahim Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : PNUD	Produit 1 : Les institutions nationales et locales disposent de moyens techniques et budgétaires renforcés pour élaborer et exécuter des plans de développement local et pour assurer une gestion efficace, responsable et transparente des ressources et des services publics à l'échelon décentralisé. Indicateur 1.1 : Capacité des gouvernements ou institutions infranationaux en matière d'élaboration et d'exécution de plans de développement local Niveau de référence : 1 Niveau cible : 4 ²⁶ Source des données : Ministère de l'économie, de la prospective et de la programmation du développement/Ministère de l'intérieur, de la sécurité, chargé de la décentralisation et du développement local Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 1.2 : Nombre de plans de développement local élaborés et mis en œuvre par des institutions nationales et locales Niveau de référence : 31 Niveau cible : 90 Source des données : Ministère de l'économie, de la prospective et de la programmation du développement/Ministère de l'intérieur, de la sécurité, chargé de la décentralisation et du développement local Fréquence de la collecte : annuelle	Ministères chargés des responsabilités suivantes : 1. planification professionnelle et jeunes 2. travail et emploi 3. affaires sociales 4. économie et finances et ministères sectoriels - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - Fonds des Nations Unies pour la population - Communauté économique des États de l'Afrique centrale - Commission économique pour l'Afrique - Banque mondiale - Banque africaine de développement - Union européenne Partenaires bilatéraux Fonds pour l'environnement mondial Fonds mondial pour la nature Fonds vert pour le climat	Ressources ordinaires : 691 000 Autres ressources : 10 000 000
Indicateur : niveau de confiance manifestée par le public vis-à-vis de la fourniture des services de base Niveau de référence : 26 % Niveau cible : 50 %	Source des données : Plan stratégique Gabon émergent Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Ministère de l'économie	Produit 2 : À l'échelle locale et nationale, les institutions publiques disposent des capacités techniques suffisantes pour procéder à l'intégration, au suivi et à l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Indicateur 2.1 : Niveau d'intégration et d'exécution des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 à l'échelon national et local Niveau de référence : 1		

²⁶ 1 - Insuffisant : absence de plan de développement local; 2 - Partiellement satisfaisant : un plan de développement local a été élaboré; 3 - Satisfaisant : un plan de développement local a été financé; 4 - Très bien : un plan de développement local a été mis en œuvre.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars É.-U.)
Indicateur : Indice de développement humain Niveau de référence : 0,697 Niveau cible : 0,800	Source des données : PNUD, Rapport sur le développement humain Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : PNUD	<p>Niveau cible : 5²⁷ Source des données : Ministère de l'économie, de la prospective et de la programmation du développement/Ministère de l'intérieur, de la sécurité, chargé de la décentralisation et du développement local Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.2 : Nombre de rapports de suivi publiés par des institutions nationales à propos des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine compilant des données actualisées ventilées par catégories Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Source : Ministère de l'économie, de la prospective et de la programmation du développement, partenaires, Nations Unies, PNUD Fréquence de la collecte : deux fois par an</p> <p>Produit 3 : Les autorités locales et les ONG disposent de capacités renforcées pour concevoir et appliquer des mécanismes permettant d'assurer un accès à des services sociaux de base inclusifs pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.</p> <p>Indicateur 3.1 : Nombre de personnes vulnérables supplémentaires jouissant de services sociaux de base. Données ventilées par sexe, âge et faisant état des personnes handicapées Niveau de référence : 0 Niveau cible : 10 500 (6 000 femmes; 4 000 jeunes; 500 personnes handicapées) Source des données : Ministère de l'économie, de la prospective et de la programmation du développement/Ministère de l'intérieur, de la sécurité, chargé de la décentralisation et du développement local, Rapport d'activité du PNUD Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 3.2 : Proportion de la population résidant dans des ménages bénéficiant de l'accès à des services de base Niveau de référence : 20 % Niveau cible : 50 % Source des données : pouvoirs publics et PNUD Fréquence de la collecte : bisannuelle</p>	Ministère de l'économie forestière Agence gabonaise des parcs nationaux Conseil national climat Autorité du développement durable Conseil national du développement durable	

²⁷ 1 - Insuffisant : processus non commencé; 2 - Partiellement satisfaisant : un programme de sensibilisation a été lancé à l'échelon national et local; 3 - Satisfaisant : intégration des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 au plan à l'échelle locale et nationale; 4 - Très bien : un plan national et local intégrant les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 a été financé; 5 - Excellent : des plans nationaux et locaux intégrant les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 ont été mis en œuvre et des rapports à ce sujet ont été présentés au Forum de haut niveau.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars É.-U.)
Taux de chômage à l'échelle locale ²⁸ Niveau de référence : 30 % Niveau cible : 22,5 %	Source des données : Direction générale des statistiques Fréquence de la collecte : annuelle	<p>Produit 4 : Les femmes et les jeunes de zones défavorisées ont accès à des moyens de subsistance durables et des initiatives en matière d'emploi.</p> <p>Indicateur 4.1 : Nombre de nouveaux emplois en équivalent plein temps créés pour des femmes et des hommes à partir de 15 ans Niveau de référence : 750 (femmes : 300, hommes : 450) Niveau cible : 2 700 (femmes : 1 500, hommes : 1 200) Source des données : Ministère de l'économie, de la prospective et de la programmation du développement/Ministère de l'intérieur, de la sécurité, chargé de la décentralisation et du développement local et Rapport du PNUD Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 4.2 : Nombre de personnes bénéficiaires des interventions soutenues par le PNUD pour améliorer les moyens de subsistance. Données ventilées par sexe et par âge Niveau de référence : 1 536 (femmes : 655 et 291 jeunes; hommes : 881 et 259 jeunes) Niveau cible : 3 500 (1 800 femmes et 800 jeunes; 1 700 hommes et 500 jeunes) Source des données : Rapport d'activité du PNUD Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 5 : Les institutions nationales et les communautés locales ont renforcé leurs capacités techniques pour assurer la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes, leur utilisation durable, leur adaptation, l'accès à eux et le partage des bénéfices qu'ils apportent, conformément aux conventions internationales.</p> <p>Indicateur 5.1 : Nombre d'entités nationales²⁹ dont les capacités de préservation des ressources naturelles, de leur utilisation durable, d'accès à elles et de partage de leurs bénéfices ont été améliorées. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 13 Source des données : Ministère d'État, Ministère de la forêt, de la mer et de l'environnement Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 5.2 : Capacité des communautés locales à assurer une utilisation durable des ressources naturelles et des services rendus par les écosystèmes Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4³⁰ Source des données : Ministère d'État, Ministère de la forêt, de la mer et de l'environnement/Agence gabonaise</p>		

²⁸ La province d'Ogooué-Ivindo servira de référence.

²⁹ Par exemple : Ministère de la forêt, de la mer et de l'environnement, Agence gabonaise des parcs nationaux, Conseil national du développement durable.

³⁰ 1 - Insuffisant : processus non commencé; 2 - Partiellement satisfaisant : une sensibilisation est assurée à l'échelon local pour une utilisation durable des ressources naturelles et des services rendus par les écosystèmes; 3 - Bien : les communautés assurent l'intégration des principes de durabilité au plan et aux programmes; 4 - Très bien : les communautés locales sont capables d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles et des services rendus par les écosystèmes.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		<p>des parcs nationaux/Rapport d'activité du PNUD Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 5.3 : Nombre de plans d'adaptation locaux mis en œuvre Niveau de référence : 0 Niveau cible : 9 Source des données : Ministère de l'économie, de la prospective et de la programmation du développement/Conseil national climat Fréquence de la collecte : annuelle</p>		